



POURQUOI NOUS VOULONS PARTICIPER AUX DEBATS APRES PROJECTION DU FILM « LA SOCIALE »

Le Comité d'histoire a été sollicité, comme d'autres comités, pour animer des débats à l'issue de la projection du film « La Sociale ». Certains comités ont accepté cette invitation, d'autres non. Après un temps de réflexion et une expérience, notre comité a choisi de répondre favorablement à cette demande, dans un cadre précis.

Voici les motivations qui l'animent puis la trame qu'il se donne pour le débat.

1. Les motivations

Ce film est très clairement engagé ; il annonce la couleur Rouge sans ambiguïté et son titre est lui-même un raccourci significatif. Cela lui donne la dynamique du militantisme, avec les personnalités de Jolfred Frégonara et Ambroise Croizat. Il se dégage une réelle force de ce film, qui en fait l'intérêt puisqu'elle permet de parler de la sécurité sociale.

Ce film a notamment pour objet la réhabilitation d'Ambroise Croizat, ministre du travail communiste au moment de la mise en place de la sécurité sociale, de novembre 1945 à mai 1947, dont le nom est tombé dans l'oubli général alors qu'il a eu des funérailles grandioses en février 1951.

Ce positionnement explique aussi des excès et des biais partisans. Ainsi le rôle d'A. Croizat est magnifié (à la limite de l'hagiographie avec les propos de son biographe Michel Etievent, lui-même militant CGT) : le peuple lui doit tout en matière de sécurité sociale, les rôles du CNR et de P. Laroque étant minimisés. La méconnaissance d'A. Croizat est soulignée de manière peu agréable à deux reprises : au ministère du travail, avec F. Rebsamen et à l'EN3S devant l'amphithéâtre P. Laroque, avec C. Dubois. Seule la CGT est censée avoir siégé dans les premiers conseils d'administration ; elle est présentée comme la principale organisation syndicale favorable à la Sécurité sociale et le rôle du parti communiste est héroïsé.

NB Pourtant durant les années 1930, la CGT et le parti communiste (avec le journal *L'Humanité*) étaient les principaux opposants aux assurances sociales considérées comme une escroquerie pour les travailleurs. Ce n'est que tardivement, dans la deuxième moitié des années 30, que ces acteurs acceptent progressivement de transformer le système de l'intérieur en gérant les assurances sociales.

Deux des universitaires interrogés apportent des éléments historiques utiles mais parfois incomplets ou tendancieux. La question du coût du médicament à l'hôpital est posée de manière claire et intéressante mais avec des commentaires quelque peu caricaturaux.

S'il est partial, ce film est aussi partiel. Il ne traite en fait que de la maladie, en évoquant seulement la retraite sans jamais mentionner ni la famille ni le recouvrement. Le système dans son ensemble n'apparaît pas. Le film n'aborde à aucun moment non plus l'image caricaturale du trou de la sécurité sociale, mais ne montre pas non plus l'aspect économique (sinon par le biais du coût du médicament à l'hôpital).

Ce film s'adresse à un public intéressé, voire militant, qui connaît mal notre institution, et l'entraîne dans un élan de fierté à la défense de cet acquis obtenu de haute lutte. Le débat qui suit peut porter sur l'organisation d'actions à cet effet, ou sur des exemples précis de dysfonctionnements du système, ou sur des interrogations très diverses.

Notre comité trouve très positif de parler de la sécurité sociale et de mobiliser sur cette cause. Il estime important d'apporter lors du débat des éléments complémentaires pour relativiser le propos et dissiper les ambiguïtés.

Participer au débat, pour notre comité, signifie l'enrichir pour mieux faire connaître notre institution dans son ensemble, sans adopter la vision militante de ce film.

2. La trame du débat

Voici quelques questions permettant, a priori, d'aborder les points sensibles. L'idée est de ne pas trop orienter les choses au départ mais de laisser le public s'exprimer pour apporter les éléments d'information ci-après à bon escient. Cette trame est indicative.

1. *pourquoi avez-vous aimé ce film ?* Le militantisme – rendre à César ce qui est à César.

Il s'agit notamment de souligner la dynamique militante et la volonté de réhabilitation du film, son parti pris sur A. Croizat : après un long oubli, on lui prête plus qu'il ne lui est dû, mais pas tout ce qu'il a fait. Il est intervenu dans le domaine de la sécurité sociale mais aussi plus largement dans celui du travail, avec de nombreuses dispositions (comités d'entreprise, médecine du travail, réglementation d'heures supplémentaires). Pour celles-ci comme pour les ordonnances de 1945, il a impulsé la mise en œuvre de manière décisive mais n'a pas participé à leur conception ni à leur évolution. Le moment était crucial en 1945-6 et sans sa ferme volonté, très bien évoquée par J. Frégonara, les choses n'auraient pas avancé aussi vite, peut-on penser. Il doit être tiré de l'oubli pour cela.

Pierre Laroque, dont la mémoire est à juste titre conservée, a participé à la conception du système dès Londres avec le Général de Gaulle, dans le cadre du CNR, puis à sa mise en œuvre et à son évolution, de 1943 à 1981. Il faut rappeler également le rôle d'Alexandre Parodi qui a précédé A. Croizat au ministère du travail et publié les ordonnances de 1945.

Hommage doit aussi être rendu à la personnalité et au dynamisme militant de J. Frégonara, décédé depuis le tournage du film, à l'âge de 96 ans. Même s'il n'a pas assuré la présidence de la CPAM, il en a accompagné les débuts en tant qu'administrateur, ce dont il a su très bien parler.

2. *Qu'avez-vous appris avec ce film ?* Compléter l'information sur la protection sociale

Les réponses du public devraient permettre d'apporter des éléments complémentaires sur la protection sociale (son histoire, son organisation, ses problématiques) ou de rectifier des images erronées en élargissant le point de vue.

Plus généralement, le film interroge la concurrence des mémoires : opposant une mémoire oubliée, celle de l'acteur politique, le communiste Ambroize Croizat (mais Alexandre Parodi n'est pas évoqué), et une mémoire magnifiée, celle du haut-fonctionnaire Pierre Laroque. Cette vision est quelque peu caricaturale. La figure de Croizat est réhabilitée depuis quelques années (une journée d'étude lui a été consacrée en 2013) et si son rôle est historiquement important, il reste ponctuel. Quant à Laroque, le maintien de sa mémoire s'explique par une action dans la durée, après la Direction de la Sécurité sociale, il préside par exemple la célèbre Commission d'étude des problèmes de la vieillesse qui remet un important rapport sur cette politique en 1962. Laroque a lui-même conscience de l'importance de la transmission de la mémoire d'institution puisque c'est à sa demande en 1973 qu'est créé un Comité d'histoire de la Sécurité sociale.

3. Pourquoi porte-t-il ce titre, à votre avis ? Elargir et présenter le système dans son ensemble.

On peut voir dans le titre un élan militant sur la maladie ; la famille et le recouvrement, plus liés au patronat, ne sont pas mentionnés. Le film aurait perdu de sa force et duré bien trop longtemps.

L'ensemble de la sécurité sociale a été conçu pour répondre à tous les besoins de sécurité. L'énorme progrès par rapport à ce qui existait auparavant réside dans l'universalité de la couverture et la mutualisation des risques au plan national, pour les travailleurs et leurs familles. Un socle est garanti à tous les salariés pour la maladie, la vieillesse et la famille. Il s'agit encore maintenant d'un accompagnement tout au long de la vie.

L'idée de départ était de donner aux travailleurs la gestion de ces « assurances », dans une « démocratie sociale » qui n'a fonctionné jusqu'à aujourd'hui que pour les accidents du travail.

L'universalité du système n'a pas pu fonctionner étant donné les avantages acquis antérieurement par certains qui ne voulaient pas y renoncer. La MSA puis les travailleurs indépendants, et avant eux les professions bénéficiant de retraites avantageuses, ont obtenu très rapidement leur indépendance.

Fondé sur le travail, notre système s'est progressivement élargi, jusqu'à la PUMA aujourd'hui, à tous les citoyens dans la branche maladie, mais aussi pour la famille. La retraite (corrigée par les minima sociaux) et les accidents du travail restent sur une base professionnelle.

En cas de dérive, notamment d'exemples personnels qui durent, essayer de généraliser le cas, de le ramener au film pour rebondir sur un autre point, ou une autre question.

Ces éléments sont donnés à titre indicatif et peuvent être largement complétés selon les réactions du public et vos propres informations. L'important reste d'élargir l'optique du film, tout en s'appuyant sur sa dynamique, pour mieux faire connaître notre institution.

Le CA du Comité Rhône-Alpes d'histoire de la sécurité sociale

Comité Rhône-Alpes d'Histoire de la Sécurité Sociale

c/o Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail - 35 rue Maurice Flandin - 69436 Lyon Cedex 03 - corah.secsoc@sfr.fr

www.corah.org